Adecco

Faire rimer
Emploi & Handicap

Adecco, un acteur engagé historiquement pour l'emploi des personnes handicapées

Adecco, marque de The Adecco Group, est le réseau d'agences d'emploi numéro un en France avec 900 agences sur l'ensemble du territoire.

Investi depuis plus de 30 ans pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, l'engagement d'Adecco se renouvelle à échéance régulière sous la forme d'initiatives et de projets qui contribuent à démontrer que le handicap n'est pas un obstacle aux compétences.

100 % de nos agences sont mobilisées, au quotidien, pour vous proposer toutes les solutions pour faire rimer Emploi & Handicap (intérim, CDD, CDI, CDI intérimaire, CDI apprenant, alternance).

Ce que dit la loi

Depuis le 1er janvier 2020**, les règles de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ont évolué, facilitant et encourageant l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap par l'intérim.

Le recours au travail temporaire est l'une des solutions offertes par la loi pour permettre à chaque employeur de remplir son obligation d'emploi.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 1er janvier 2019, le cas de recours « bénéficiaire de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-13 CT »** permet d'intégrer un intérimaire en situation de handicap sans avoir à en justifier le recours.

Économie de contribution

La mise à disposition d'un intérimaire en situation de handicap génère une économie de contribution calculée en fonction de la taille de votre entreprise et selon le nombre de jours calendaires inclus dans la durée du contrat.

	Nombre d'ETP de l'entreprise		
	20 à 249	200 à 749	750 et plus
Durée*	Economies réalisées** (€)		
1 jour	11,39	14,24	17,08
1 semaine	57	71	85
1 mois	342	427	513
3 mois	1025	1281	1538
6 mois	2050	2563	3075
1 an	4100	5125	6150

*Durée du contrat de l'intérimaire en situation de handicap
** Valeurs données à titre indicatif sur la base du SMIC en vigueur au 1er janvier 2021

* Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
** Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Dates clés Emploi & Handicap

1986
Premières délégations d'intérimaires en situation de handicap

1999
Signature de la 1ère Convention de partenariat avec l'Agefiph (3 au total)

2000
Création du pôle national Handicap et Compétences

2005
Parution du premier bilan annuel Handicap & Compétences

2010
Ouverture de l'Espace Emploi Handicap & Compétences, aujourd'hui devenu Humando Pluriels*

2014
Création du Label Emploi & Handicap

2020
Création du service avoscotésintérimaires

*www.humandopluriels.com

Des solutions innovantes pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

1. Un service dédié à nos candidats et intérimaires

Lancée en 2020, la cellule handicap de la plateforme a vos cotés intérimaires est destinée à répondre aux questions de nos candidats et intérimaires sur le handicap en entreprise.

Quelles sont les situations qui ouvrent droit à la reconnaissance de handicap ? Quelles sont les démarches à effectuer pour faire reconnaître son handicap ? Comment en parler à son employeur ?

Notre équipe répond à ces questions et agit aux côtés de nos candidats et intérimaires.

2. Rencontrez vos futurs collaborateurs sur le Handitour

Initié en 2013, le Handitour est un tour de France de journées Emploi et Handicap qui rassemble candidats en situation de handicap et employeurs engagés sur un bassin d'emploi, autour de leur agence Adecco.

Chacune des étapes est organisée suivant un programme favorisant les échanges et permettant de bousculer les évidences et représentations :

- Un atelier de sensibilisation dédié aux recruteurs pour leur permettre d'échanger sur leurs meilleures pratiques, se professionnaliser et mieux cerner les enjeux de l'emploi des personnes en situation de handicap ;

- Une session de coaching pour des candidats préalablement sélectionnés animée en parallèle d'une conférence organisée pour les entreprises conviées à l'évènement ;

- Un jobdating final pour créer la rencontre - sans CV - entre candidats et employeurs.

A l'issue de ces journées, 40% des candidats reçoivent une proposition d'emploi en intérim, CDD, CDI, CDI intérimaire, CDI apprenant ou encore en alternance.

Chiffres clés Emploi & Handicap 2020

4000
intérimaires en situation de handicap délégués

4200
clients

100%
d'agences mobilisées au quotidien

40%
des intérimaires en situation de handicap sont des femmes

520h
de délégation en moyenne par intérimaire

28%
des intérimaires en situation de handicap sont âgés de 50 ans et plus

332
intérimaires en situation de handicap formés

+ de 800
CDI intérimaires en situation de handicap

Le saviez-vous ?

85 %
des handicaps sont invisibles

85 %
des personnes en situation de handicap
n'ont pas besoin d'aménagement de poste

1 personne sur 2
sera touchée par une situation de handicap
temporaire ou définitive au cours de sa vie

93%
des entreprises se déclarent satisfaites
d'avoir embauché des personnes
en situation de handicap

À CV équivalent
un candidat en situation de handicap aura
2 fois moins de chance d'obtenir un entretien
d'embauche que le candidat référent

59%
des personnes handicapées ne
déclarent pas systématiquement
leur situation à leur employeur

Adecco

Parlons Emploi & Handicap
0800 717 717
Service et appel gratuits

www.adecco.fr

RCS Lyon 998 823 504 - Réf. ADE304 - 01/2021 - Document imprimé par Graphi Solutions - Photos Shutterstock